

MAÎTRE D'OUVRAGE PUBLIC



Développer
l'autoconsommation
collective



Maîtriser les dépenses
d'électricité



Communiquer sur
l'énergie solaire

La maîtrise d'œuvre brillante pour tous

Maître d'ouvrage Public

Produire et consommer au sein de la collectivité

POUR QUI ?



- Une commune
- Une communauté d'agglomérations
- Un syndicat intercommunal
- Un bâtiment public : piscine municipale, salle des fêtes, écoles, médiathèque, gymnase...
- Une centrale villageoise

POURQUOI ?



- Augmenter les revenus de la collectivité
- Maîtriser les factures d'électricité
- Véhiculer une image innovante et moderne
- Augmenter l'indépendance énergétique
- Valoriser les aires de stationnement
- Respecter le code de l'urbanisme : **L111-19-1**
- Respecter la Loi sur la solarisation des parkings : Loi APER

COMMENT ?



- Ingénierie : études de faisabilité et rentabilité
- Démarches administratives : demande de travaux
- Démarches administratives : dossier ENEDIS
- Recherche de financeurs
- Maîtrise d'œuvre et suivi de chantier
- Exploitation : accompagnement après la mise en service



BEEE SOLAIRE 39 M avenue du 14 juillet 21 300 CHENOVE

Pour un devis personnalisé et/ou nous rencontrer :
contact@beeesolaire.com - 09 79 28 00 42